



FORCES VIVES

« Espérance pour le Togo »

esperancepourletogo@gmail.com

Tél : 90 09 13 57 / 90 86 20 24 / 90 04 14 12

ACMT, ADD, CEJP, CEPREDGE, CO.CA.CEE, CRADD TOGO, EDH, FCTD, GF2D, RAIS-TOGO, SAINTJOP,
SEET, SOS CIVISME, SYNARESEP TOGO, TJP

Lomé le 7 juin 2019

LETTRE OUVERTE

A Monsieur le Président de la Délégation Spéciale de la ville de Lomé

Monsieur le Président de la Délégation Spéciale,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous semble indispensable de partager avec nos concitoyens, avec les citoyens du monde entier, les événements que nous avons vécu ensemble vous et nous, au cours des semaines passées. Car ces événements donnent une image saisissante de ce que vit quotidiennement le citoyen togolais.

Lorsque des citoyens se sont regroupés, à la fin du mois d'avril 2019, pour se dire "Il faut qu'on fasse quelque chose à propos de la liberté de manifestation", c'est parce qu'ils n'en pouvaient plus, ils en avaient gros sur le cœur. En effet, dans notre pays, manifester pour dire sa désapprobation est toujours extrêmement difficile : il faut informer les autorités, mais celles-ci se donnent le droit d'autoriser ou non les manifestations ; elles imposent des itinéraires de leur choix, et malgré tout cela les manifestations risquent toujours d'être durement réprimées. Cela venait encore de se passer le 13 avril 2019.

Pourtant, ces citoyens se sont dit que le Togo ne pouvait continuer à être un des rares pays d'Afrique de l'Ouest, où une liberté universellement reconnue comme fondamentale est restreinte. Une manifestation pacifique ne peut pas poser problème, surtout lorsqu'on fait des efforts pour respecter la loi du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestations pacifiques.

Pourtant, une fois qu'ils ont eu décidé de la date et de l'itinéraire qui leur convenaient, ils ne savaient pas qu'un véritable feuilleton allait commencer avec vous comme acteur principal.

Premier épisode

Les citoyens vous ont informé par un courrier en date du 20 mai 2019, de leur intention d'organiser une marche pacifique, silencieuse et priante, le 1^{er} juin 2019 avec rassemblement au Collège Saint Joseph et point d'arrivée à la Place de l'Indépendance, en

Fédérer les énergies et les efforts des organisations de la société civile pour bâtir un Togo nouveau

passant par le Canal Lagunaire, le marché le Togo le Jardin Fréau (Place Anani Santos), le Monument aux morts. La lettre était signée par le Mouvement Espérance pour le Togo. Nous nous sommes mis à la préparation de notre manifestation.

C'est dans la journée du 29 mai 2019 que la réponse nous est parvenue : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'après vérification, votre association ne dispose pas de base juridique légale. En conséquence, votre marche pacifique silencieuse ne saurait avoir lieu. ». Nous avons alors tenté en vain de vous joindre et d'obtenir un rendez-vous durant toute la journée du 30 mai 2019. Finalement dans la nuit du 30 mai par un message vous nous avez accordé un rendez-vous pour venir vous rencontrer dans la journée du 31 mai 2019, à 9h. Entre temps nous avons déjà préparé une lettre qui précisait : « *Nous voudrions vous rappeler qu'Espérance pour le Togo n'est pas une association mais un mouvement regroupant plusieurs organisations de la société civile dûment enregistrées auprès du Ministère de l'Administration territoriale et qui opèrent sur le terrain depuis plusieurs années ainsi que nous le rappelions dans notre courrier en date du 27 février 2019. C'est à ce titre que le Mouvement a déjà organisé plusieurs activités au niveau national dont le dernier forum des 15 et 16 mars 2019, encadré par les Forces de l'ordre.*

Les services techniques du Ministère de l'Administration territoriale pourront valablement vous fournir toutes les informations concernant les organisations membres d'Espérance pour le TOGO. Par ailleurs, nous voudrions attirer votre attention sur l'article 14 de la loi fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques qui fait obligation à l'autorité compétente ayant reçu la déclaration de manifestation de faire ses observations et recommandations par écrit et de les faire parvenir aux organisateurs au plus tard 72 heures, soit trois jours francs, avant la date prévue pour la manifestation. Votre réponse nous étant parvenue le 29 Mai 2019, la veille d'une journée fériée, nous n'avons pas eu les trois journées prévues par la loi ».

Cette lettre ne vous pas été remise, dans la mesure où nous avons mis presque deux heures à vous fournir des explications sur nos bases légales. Vous avez reconnu ce 31 mai 2019 que de ce point de vue nous avons raison. Vous nous avez donc recommandé de réécrire une lettre avec la liste des associations formant le regroupement Espérance pour le Togo. Par ailleurs en ce qui concerne l'itinéraire, nous sommes tombés d'accord avec vous pour garder l'itinéraire prévu en adoptant comme point d'arrivée le Monument aux Morts. Nous avons fait diligence et nous avons déposé la lettre le 31 mai 2019 dans l'après-midi en acceptant de reporter notre manifestation au 8 juin 2019. Nous nous sommes donc remis à la préparation de notre manifestation.

Deuxième épisode :

Le mardi 4 juin 2019, nous recevons un appel téléphonique de votre part nous invitant à venir vous voir ce jour-même. Lorsque nous nous sommes présentés, vous nous avez informé que votre ministère de tutelle, vous avait informé que moins de la moitié des associations formant Espérance pour le Togo ne détenaient pas de récépissé. Nous avons dû vous informer qu'au Togo, depuis plusieurs années, les associations sont autorisées à agir avec leur numéro d'enregistrement, dès lors que dans les trois mois suivant le dépôt de leur dossier le ministère ne leur avait pas délivré de récépissé. Vous nous avez recommandé de vous fournir dans cette journée du 4 juin 2019, tous les numéros d'enregistrement des

associations formant notre regroupement sous peine de prendre un arrêté municipal interdisant notre manifestation.

Par ailleurs vous nous avez indiqué que vous n'étiez plus d'accord sur l'itinéraire retenu d'un commun accord. Tout ce que vous pouviez nous accorder était le rassemblement au Collège Saint Joseph.

Nous avons encore fait preuve de bonne volonté et dans l'après-midi du 4 juin 2019, nous avons déposé le courrier en bonne et due forme accompagné des numéros d'enregistrement. Nous avons été informés que la lettre matérialisant notre accord serait prête dans la journée du jeudi 6 juin 2019.

Nous nous sommes donc remis à la préparation de notre manifestation.

Troisième épisode

Le jeudi 6 juin 2019, vos services nous appellent pour nous dire que le courrier est prêt. Quelle ne fut notre surprise de découvrir un nouveau changement d'avis par rapport à ce sur quoi nous nous sommes entendus : plus de rassemblement au Collège Saint Joseph : *« les antécédents et événements malheureux survenus dans la ville de Lomé, l'itinéraire proposé ne saurait être autorisé » !*

Une seule journée pleine nous séparait de la marche !

Monsieur le Président de la Délégation Spéciale, voici notre réponse : nous avons pris acte de ce que vous nous reconnaissez enfin des bases légales mais l'itinéraire proposé comme nous vous l'avions déjà fait remarquer ne nous convient guère car il ne comporte aucun lieu symbolique dans la mémoire historique des Togolais.

C'est pourquoi, nous refusons d'emprunter cet itinéraire pour notre marche. Nous élevons la plus vive protestation pour la façon dont vous nous avez en quelque sorte tournés en bourrique tous ces derniers jours. Nous prenons à témoin nos concitoyens, et tous les défenseurs des Droits de l'Homme, sur ce dont sont capables les autorités togolaises pour empêcher qu'ait lieu une manifestation pacifique !


Pourquoi cette attitude des autorités togolaises qui, abusant de leur pouvoir, créent tant de situations de frustrations et de révoltes alors qu'elles ne cessent de proclamer qu'elles veulent construire la paix ? Quelle paix au mépris des droits fondamentaux des citoyens togolais ? L'incessante oppression peut-elle devenir un mode de gouvernement et d'organisation de l'espace public ? Quel Togo veulent bâtir réellement les autorités de notre pays ? Est-ce que c'est en violant les droits de l'homme que le Togo deviendra l'or de l'humanité ? Un développement crédible est-il possible sans le respect des droits humains ? Quel crédit accordé au fameux PND si les citoyens ne sont même pas libres de donner leurs avis ? Auriez-vous oublié que les roues de l'histoire tournent et qu'aucun pouvoir n'est éternel ? Nous serons tous responsables devant l'Histoire et surtout devant Dieu auquel nous croyons tous.

Nous prenons nos concitoyens à témoin pour qu'ils n'acceptent plus l'inacceptable, pour qu'ils nous rejoignent la prochaine fois ! Cette marche pour la liberté de manifestation nous la ferons tous ensemble !

Oui nous la ferons cette marche, Monsieur le Président de la Délégation Spéciale, quelles que soient les tracasseries administratives auxquelles vous nous soumettez de nouveau!

Notre détermination est totale, elle est et sera toujours pacifique car il s'agit d'agir pour le bien commun de tous les Togolais. Notre lutte pacifique veut l'amélioration des conditions de vie de tous les Togolais, elle n'est pas contre quelqu'un mais contre un système qui n'honore pas notre pays. Et il temps que ce système change pour le bien de nous tous y compris vous-même. C'est toute notre espérance.

**Pour le Mouvement des Forces Vives Espérance pour le Togo
et pour toutes les organisations soutenant la manifestation**



Maryse QUASHIE